

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1074

Artikel: Le choix des armes
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

5 mars 1992 - n° 1074
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le choix des armes

On pourrait à première vue se réjouir: le Parlement, au grand galop, entre en matière sur l'achat d'un nouvel avion de combat et l'affaire pourrait être conclue d'ici l'été. En fait ce rythme inhabituel ne reflète pas un sursaut des députés retrouvant soudain goût à l'esprit de décision. Non, il s'agit bien plutôt de l'aval du pouvoir législatif à un véritable coup de force du DMF, cautionné par le Conseil fédéral. En effet, alors que le gouvernement vient de faire connaître son projet de plan directeur de l'armée (Armée 95), les Chambres s'appêtent à accepter la modernisation de l'arme aérienne, remettant à plus tard le débat, capital, sur ce plan directeur. Or le divisionnaire Carrel, patron de l'aviation militaire, le rappelle fort opportunément: «Le débat parlementaire, et même national, qui se déroulera cette année autour du F/A-18, engagera bien plus que le choix d'un type d'avion et l'achat de 34 appareils... C'est toute la conception de la défense militaire qui sera indirectement remise en cause...»

Pourquoi dès lors cette hâte à traiter d'une partie avant le tout et à préjuger ainsi du plan directeur avant même sa mise en discussion? Esquissons une réponse: le projet de doter l'armée d'un nouvel avion de combat est bien antérieur aux bouleversements politiques récents qu'a connus la planète, alors que le plan directeur «Armée 95» tient largement compte de la nouvelle donne stratégique, ou du moins prétend le faire. La fin des antagonismes idéologiques et des blocs militaires libère le débat sur la défense nationale et favorise des interrogations et des scénarios multiples. Est-ce cette marge de liberté retrouvée qui inquiète les têtes du DMF et les incite, sous le couvert de raisons techniques, à presser cet achat et à court-circuiter par la même occasion le débat politique? C'est en tous cas la désagréable impression qu'on ressent.

Pourtant l'actualisation de la politique de sécurité mérite un temps de réflexion, tant il est vrai que ses contours n'apparaissent pas avec éviden-

ce: il n'y a plus d'ennemi clairement identifiable, pas plus que de stabilité stratégique. L'Europe pense à une défense commune mais tarde dans la concrétisation. Comment dès lors assurer une défense nationale crédible qui puisse rapidement s'intégrer à un effort commun? Comment assumer seuls les coûts croissants d'un armement toujours plus technique et son maniement par une armée de milice? Déjà le Conseil fédéral annonce une deuxième tranche d'avions et l'on sait que le système de détection Florida, dépassé, doit être remplacé. Comment concilier une défense dynamique du territoire avec des unités mobiles et une puissance de feu accrue et la protection d'un territoire fortement peuplé? Si le Conseil fédéral reconnaît les risques liés à l'instabilité potentielle de l'Est européen et à l'inégale distribution des richesses entre le Nord industriel et le Sud, il ne précise pas l'ampleur de l'effort à fournir pour combler ces fossés et le nécessaire arbitrage entre les moyens consentis à la défense proprement militaire et ceux nécessaires à l'atténuation des causes de tensions. A cet égard les nouvelles fonctions attribuées à l'armée (opérations internationales de maintien de la paix, engagement en cas de catastrophe) ne suffisent pas à convaincre d'une pondération nouvelle des efforts dans le cadre de la politique de sécurité.

Du nouveau concept directeur de l'armée, on a surtout retenu la diminution des effectifs et la réduction de la durée du service militaire. Aujourd'hui, c'est l'achat de trente-quatre avions qui déchaîne les passions. Pourquoi faut-il toujours que nous abordions les problèmes de défense et de sécurité par le petit bout de la lorgnette? Le projet de conception du Conseil fédéral relève plus du ravalement de façade que de la rénovation lourde. La copie doit être revue. Et les quelques questions évoquées ci-dessus débordent largement le cadre étroit des compétences militaires; elles exigent un débat politique.

JD